



Les dépenses énergétiques pèsent fortement sur les revenus d'un quart des ménages haut-normands

En Haute-Normandie, près de 200 000 ménages consacrent une part élevée de leurs revenus aux dépenses énergétiques de leur logement ou aux dépenses de carburant. Plus d'un ménage sur quatre peut ainsi être considéré en situation de vulnérabilité énergétique.

La vulnérabilité diffère selon le territoire et selon la catégorie de dépenses. Les personnes seules, retraitées ou sans activité professionnelle, et les moins de 30 ans sont plus souvent vulnérables au regard des dépenses liées au logement. La vulnérabilité liée aux déplacements augmente avec la distance aux pôles et touche plus particulièrement les classes moyennes et les jeunes. Environ 18 000 ménages éprouvent des difficultés face aux deux types de dépenses, 2,3 % des ménages de la région.

Jean-Philippe Caritg, Caroline Levouin, Cédric Mureau (Insee), Erwan Pouliquen (Dreal)

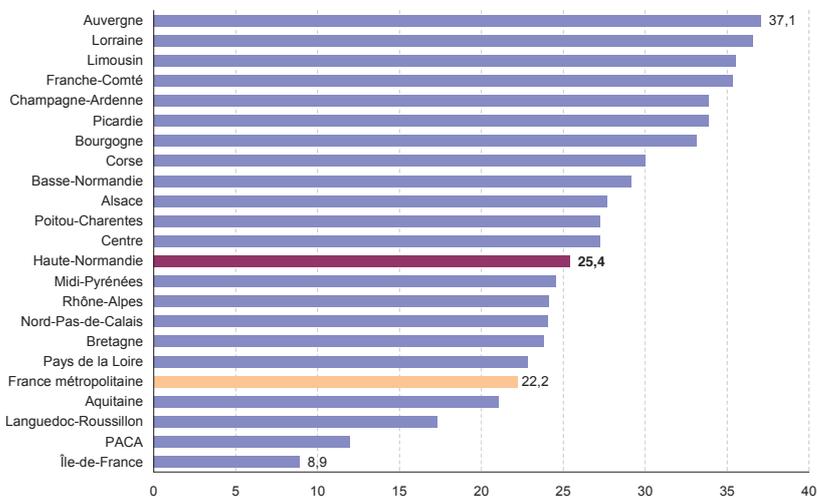
La précarité énergétique constitue un sujet de société qui recouvre à la fois une dimension sociale et une dimension écologique. La loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010 donne, pour la première fois, la définition sous l'angle du logement d'une personne en précarité énergétique (*cf. définitions*).

Dans cette étude, la notion de vulnérabilité énergétique est abordée sous deux composantes : la première liée aux dépenses de chauffage du logement, la seconde liée aux déplacements en voiture pour aller au travail, faire des achats ou accéder à certains services (*cf. méthodologie*).

194 500 ménages consacrent plus de 8 % de leur revenu aux dépenses énergétiques de leur logement ou 4,5 % aux dépenses en carburant. Ainsi, plus d'un ménage haut-normand sur quatre est en situation de vulnérabilité énergétique, ce qui place la région au 13^e rang des 22 régions françaises (*illustration 1*).

La Haute-Normandie au 13^e rang des 22 régions pour la part des ménages vulnérables

Part des ménages de la région dépensant plus de 8 % de leurs revenus pour les factures énergétiques de leur logement et/ou 4,5 % pour les dépenses en carburant



Sources : Insee, recensement de la population, enquête sur les revenus fiscaux et sociaux et revenus disponibles localisés de 2008 ; SOeS ; Anah.

129 200 ménages dépensent plus de 8 % de leur revenu pour les factures de chauffage

Les ménages haut-normands dépensent en moyenne 1 415 euros par an afin de s'acquitter de leurs factures énergétiques (*illustration 2*), soit 165 euros de plus qu'au niveau métropolitain. Ils paraissent plus exposés à la vulnérabilité énergétique liée au logement qu'en moyenne : 14,6 % des ménages métropolitains sont considérés comme vulnérables, contre 16,9 % en Haute-Normandie. Ainsi, la région se place au 12^e rang des 22 régions françaises pour la part de ménages vulnérables.

Les 129 200 ménages vulnérables haut-normands représentent un total de 213 400 personnes, dont 26 100 enfants de moins de 14 ans.

Les ménages à faible revenu sont, en toute logique, les plus touchés. Ainsi, 30 % des ménages vulnérables ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté (fixé à 900 euros mensuels) et 40 % un revenu entre le seuil de pauvreté et 1,5 fois ce seuil.

La surface et l'ancienneté du logement influent fortement sur la dépense énergétique

La vulnérabilité énergétique liée au logement dépend en premier lieu du revenu (plus le ménage a un revenu faible et plus la part de son revenu consacré au chauffage peut s'avérer élevée) et du climat, plus rude dans le nord du Pays.

Les caractéristiques et l'état du parc de logements influent également sur la dépense énergétique. Plus le logement est grand, plus les dépenses en chauffage sont élevées (*illustration 2*). À surface égale, une maison coûte plus cher à chauffer qu'un appartement. Ainsi, chauffer une maison de 70 à 100 m² coûte 280 euros de plus que chauffer un appartement de même taille. Deux ménages vulnérables sur cinq occupent ce type de logement. Cependant, la proportion de ménages vulnérables est particulièrement importante parmi les occupants d'un petit ou d'un très grand logement, même si en nombre ils ne représentent qu'un ménage vulnérable sur cinq. En effet, un tiers des ménages vivant dans un logement de moins de 25 m² et un tiers de ceux vivant dans un logement de plus de 150 m² sont considérés comme vulnérables.

Le mode de chauffage impacte fortement le budget énergétique d'un logement. En Haute-Normandie, le chauffage au gaz de ville et à l'électricité sont les plus répandus (*illustration 3*). Cependant, à logement équivalent, le chauffage au fioul est le plus onéreux. Ainsi, une majorité des ménages vulnérables se chauffent avec ce combustible. De plus, ces ménages

2 Un ménage haut-normand dépense en moyenne 1 415 € par an pour se chauffer

Dépense moyenne des ménages (€/an) selon la surface du logement et l'année de construction

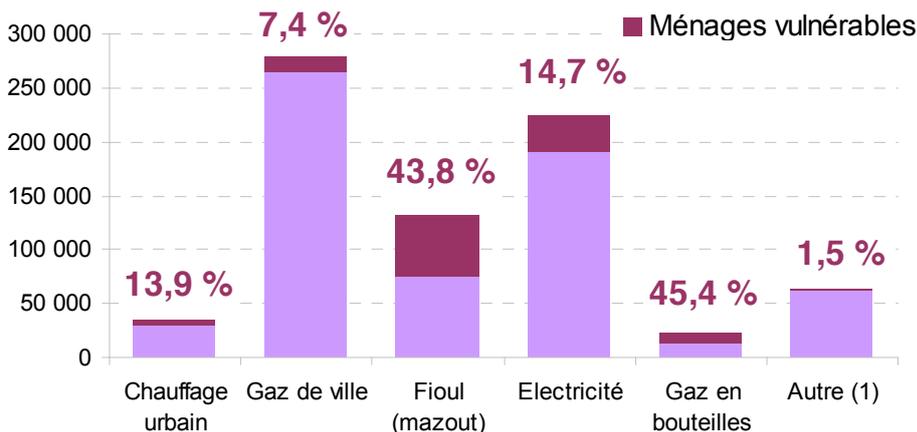
Année construction	Surface (m ²)						Ensemble
	< 25	25 à 40	40 à 70	70 à 100	100 à 150	> 150	
Avant 1949	421	778	1 169	1 837	2 629	3 861	1 857
De 1949 à 1974	379	654	973	1 669	2 426	3 836	1 482
De 1975 à 1981	236	439	680	1 042	1 386	1 952	1 039
De 1982 à 1989	227	397	617	978	1 375	1 932	1 042
De 1990 à 1998	220	381	627	978	1 419	2 060	1 028
De 1999 à 2003	243	412	642	922	1 258	1 710	1 008
Depuis 2004	223	418	631	935	1 240	1 604	995
En cours de construction (1)	182	427	568	804	1 063	1 780	933
Ensemble	340	627	938	1 424	1 934	3 026	1 415

(1) Immeuble en cours de construction, partiellement habité

Sources : Insee, recensement de la population ; modèle Anah corrigé des données climatiques (SOeS).

3 Les ménages se chauffant au fioul ou au gaz en bouteilles sont les plus vulnérables

Nombre de ménages selon la vulnérabilité et le mode de chauffage, part des ménages vulnérables



En couleur : part des ménages vulnérables

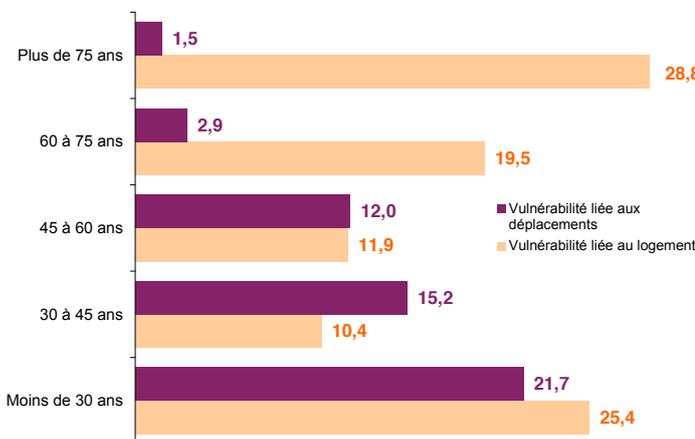
(1) Autre : essentiellement du bois

Unités : nombre, %

Sources : Insee, recensement de la population, enquête sur les revenus fiscaux et sociaux et revenus disponibles localisés de 2008 ; SoeS ; Anah.

4 Les jeunes particulièrement exposés aux deux types de vulnérabilité énergétique

Part des ménages vulnérables selon le type de vulnérabilité et selon l'âge



Unités : %

Sources : Insee, recensement de la population, enquête sur les revenus fiscaux et sociaux et revenus disponibles localisés de 2008 ; SOeS ; Anah.

résident davantage en maisons et dans des logements anciens.

L'ancienneté de construction du logement pèse également sur les dépenses énergétiques (*illustration 2*). Comme en métropole, les ménages haut-normands habitent majoritairement dans des logements anciens, c'est-à-dire construits avant 1975, date de la première réglementation thermique¹. Ces ménages sont alors plus exposés à la vulnérabilité énergétique. En outre, l'ancienneté des maisons de la région

(64 % de maisons anciennes contre 58 % en France métropolitaine) contribue plus qu'ailleurs à la vulnérabilité énergétique de ses habitants. Dans ces résidences anciennes, 25 % des ménages sont vulnérables, contre moins de 5 % pour ceux vivant dans des constructions postérieures. 89 % des ménages vulnérables vivent dans un logement ancien.

¹ La France adopte dès 1974 une première réglementation thermique, afin de réduire la facture énergétique, qui fixe un objectif de réduction de 25 % de la consommation énergétique.

L'ensemble de ces caractéristiques a une incidence sur la performance énergétique (DPE). Ainsi, 58 % des logements de la région sont énergivores (étiquette DPE supérieure ou égale à E), contre 47 % en France métropolitaine. La Haute-Normandie est la 5^e région où cet indicateur est le plus élevé. 74 % des ménages vulnérables habitent un logement énergivore.

Les personnes seules dans leur logement particulièrement vulnérables

La vulnérabilité énergétique touche tous les âges. Néanmoins, les jeunes et les personnes âgées sont les plus exposés (illustration 4). Ils vivent plus souvent seuls (59 % des plus de 75 ans et 44 % des moins de 30 ans), ce qui accentue le risque de vulnérabilité. En Haute-Normandie, le tiers des personnes seules est vulnérable, ne bénéficiant pas d'économies d'échelle sur les dépenses de chauffage de leur habitation.

Trois ménages vulnérables sur cinq en Haute-Normandie sont composés d'une seule personne. Les plus de 75 ans habitent plus souvent que les autres des maisons anciennes, souvent très grandes, ce qui entraîne des dépenses énergétiques plus élevées. Les trois quarts des jeunes vulnérables vivent seuls. Ils sont majoritairement locataires d'un appartement ancien du parc privé et, surtout, ont des revenus modestes (80 % des jeunes vulnérables vivent sous le seuil de pauvreté).

83 000 ménages dépensent plus de 4,5 % de leur revenu en carburant

En Haute-Normandie, comme ailleurs, les ménages haut-normands peuvent éprouver des difficultés à faire face à leurs dépenses en carburant pour aller au travail, faire des achats ou accéder à certains services (cf. méthodologie). Ainsi, 10,9 % des ménages de la région sont vulnérables, contre 11,8 % en France de province (hors Île-de-France). Bien que la dépense moyenne par an en carburant des ménages haut-normands soit supérieure de 75 euros à celle de l'ensemble des ménages métropolitains (illustration 5), la région se place au 17^e rang des 22 régions françaises les plus exposées à ce type de vulnérabilité.

Si la dépense en carburant pour les trajets domicile/travail est élevée (4^e rang), la plus faible exposition à la vulnérabilité en carburant de la région s'explique essentiellement par les revenus plus élevés des ménages concernés et par la proximité de pôles d'équipements, dans des bassins de vie plus petits qu'ailleurs, diminuant d'autant les autres déplacements contraints (18^e rang).

L'accession à la propriété étant coûteuse en milieu urbain et la possibilité d'acquérir des maisons de ville se faisant rare, de nombreux ménages se sont éloignés des pôles. Ce phénomène de périurbanisation a entraîné un allongement des déplacements domicile/travail, et donc un effort budgétaire supplémentaire pour les dépenses en carburant. Ainsi, 70 % des ménages vulnérables résident hors des pôles.

Contrairement à la vulnérabilité liée au

5 Une dépense moyenne en carburant plus élevée pour les ménages haut-normands

Dépense moyenne en carburant pour les déplacements contraints (€/an)

Déplacements contraints	Haute-Normandie	France métropolitaine
Domicile/travail	395	325
Autres	285	280
Tous	680	605

Sources : Insee, recensement de la population ; SOeS.

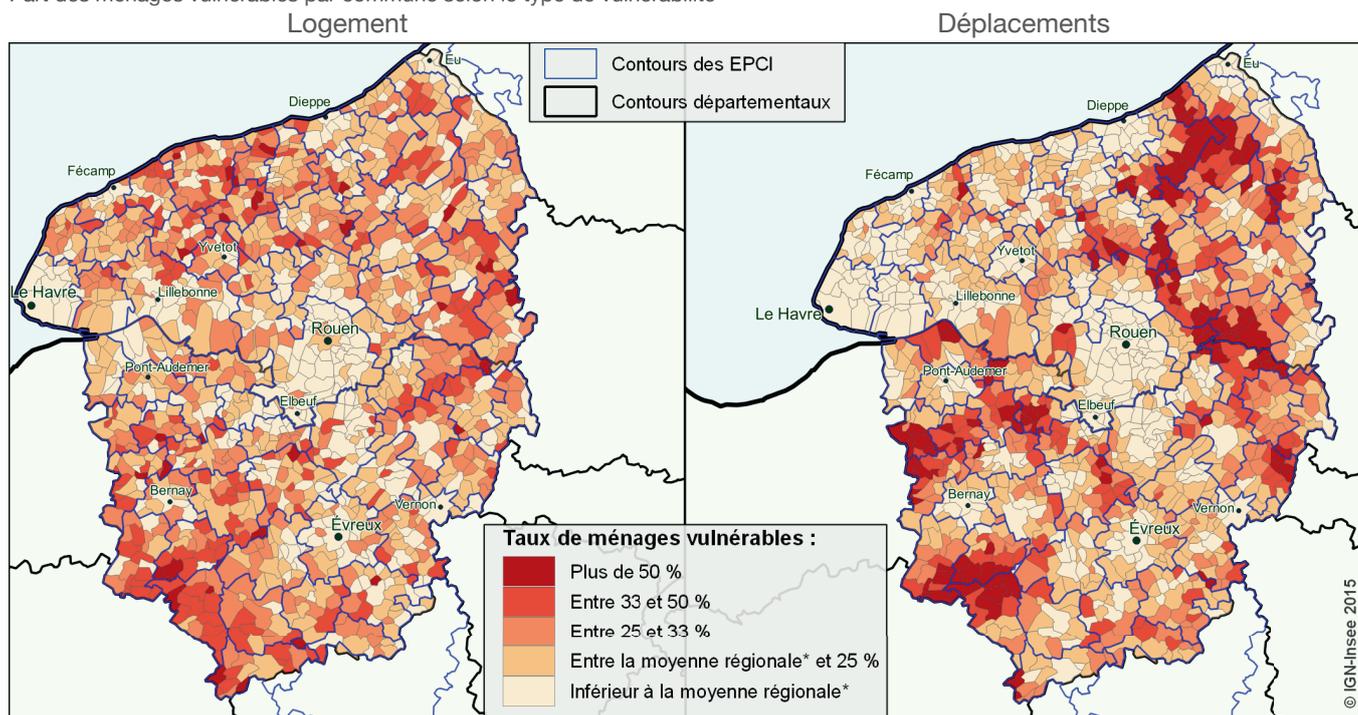
logement qui touche majoritairement les ménages les plus modestes, la vulnérabilité liée aux déplacements touche essentiellement les ménages des classes moyennes (revenus compris entre 38 000 et 58 000 euros par an). En effet, les ouvriers et les professions intermédiaires, appartenant à cette classe moyenne, sont majoritaires hors des pôles. Ils s'installent en famille, ce qui, au delà de l'allongement des trajets domicile/travail, entraîne d'autres déplacements contraints importants.

Peu de ménages cumulent les deux types de vulnérabilité

Dans la région, 17 900 ménages, soit 32 500 personnes, sont confrontés à de fortes dépenses, non seulement pour se chauffer mais aussi pour se déplacer. Au final, 2,3 % des ménages de la région cumulent les deux types de vulnérabilité. La Haute-Normandie se place ainsi au 17^e rang des régions les plus touchées pour la part des ménages « doublement » vulnérables. Ces ménages sont les plus pauvres : plus du tiers d'entre eux ont un revenu annuel inférieur à 14 000 euros

6 Une part de ménages vulnérables différenciée selon le type de vulnérabilité et le territoire

Part des ménages vulnérables par commune selon le type de vulnérabilité



* Moyenne régionale : 16,9 % pour le logement et 10,9 % pour les déplacements

Sources : Insee, recensement de la population, enquête sur les revenus fiscaux et sociaux et revenus disponibles localisés de 2008 ; SOeS ; Anah.

Les ménages vivant hors des pôles plus vulnérables

Dans les pôles, la proximité des équipements et des emplois limite les déplacements, et les transports en commun y sont plus développés, rendant l'utilisation de la voiture plus optionnelle. Les appartements, moins grands, plus récents et davantage chauffés au gaz de ville (combustible le moins onéreux) sont plus fréquents. Ainsi, dans les quatre plus grands pôles haut-normands (Rouen, Le Havre, Évreux et Dieppe), la part de ménages vulnérables est inférieure à la moyenne régionale, que ce soit pour le logement ou les déplacements (*illustration 6*).

Hors des pôles, la part des ménages vulnérables varie selon le type de vulnérabilité. Les territoires ayant une forte proportion d'habitations construites avant 1949, une offre d'appartements réduite et dont le mode de combustible le plus fréquemment utilisé est le fioul, accueillent plus de ménages vulnérables. C'est particulièrement le cas dans le sud-ouest de l'Eure, notamment dans les communes limitrophes ou proches de l'Orne. Par ailleurs, la part de ménages vivant sous le seuil de pauvreté est importante dans ces territoires.

La part des ménages vulnérables au sens des déplacements est deux fois plus importante dans l'Eure qu'en Seine-Maritime, le département eurois étant moins urbain et donc les ménages plus éloignés des pôles de services et d'emplois. Dans certaines communes, la part des ménages vulnérables dépasse les 50 %. C'est le cas pour certaines communes situées au sud de Bernay, entre Bernay et Pont-Audemer, mais également dans le nord-est du département. En Seine-Maritime, les ménages résidant dans le Pays de Bray sont plus souvent vulnérables, l'est du département étant plus éloigné des deux grands pôles que sont Le Havre et Rouen. ■

La précarité énergétique dans les politiques publiques

Les politiques publiques en faveur de la réhabilitation de logements énergivores, de la maîtrise de l'étalement urbain ou de l'amélioration de l'offre de transports collectifs par exemple, participent indirectement à lutter contre la précarité énergétique en contribuant à réduire les dépenses en énergie des ménages.

Plus directement, le Schéma Régional Climat Air Énergie, document d'orientation ayant pour objectif la lutte contre le réchauffement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air et la maîtrise de la demande d'énergie, intègre spécifiquement la lutte contre la précarité énergétique. Une de ses orientations inscrites dans le domaine du bâtiment est de « lutter contre la précarité énergétique ».

Les Plans Climat Énergie Territoriaux, mis en œuvre par les collectivités locales pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et adapter le territoire au changement climatique, inscrivent aussi la lutte contre la précarité énergétique dans leurs axes de travail.

Dans le cadre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat, la mobilisation du programme Habiter Mieux de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) permet d'aider des ménages modestes à réaliser des travaux de rénovation thermique.

Enfin, un des grands axes de la future loi sur « la transition énergétique pour la croissance verte » est de « rénover les bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois ».

Définition

Loi « Grenelle II » : une personne en situation de précarité énergétique est « une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Un ménage est dit en **situation de vulnérabilité** si son taux d'effort énergétique est supérieur à un certain seuil. Ce seuil correspond au double de la médiane des taux d'effort observés en France métropolitaine l'année considérée (8 % pour les dépenses en chauffage et 4,5 % pour les dépenses en carburant).

Le **taux d'effort énergétique** correspond aux dépenses en énergie rapportées au revenu du ménage.

La **part des ménages vulnérables** sur un territoire correspond au nombre de ménages en situation de vulnérabilité énergétique rapporté à l'ensemble des ménages du territoire.

Pour en savoir plus : voir les définitions dans le dossier « Données complémentaires »*.

Sources et méthodologie

L'étude, fruit d'un partenariat entre l'Insee et le Service de l'Observation et des Statistiques du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (SOeS), s'appuie sur le recensement de la population, qui fournit les principales caractéristiques de la population et des logements. Des enquêtes sont également utilisées : enquête sur les revenus fiscaux et sociaux, enquête sur les revenus disponibles localisés. Différents modèles permettent ensuite d'estimer les revenus et la dépense énergétique des ménages.

Ces estimations s'appuient sur des données de 2008, seule année pour laquelle l'ensemble des informations nécessaires est disponible.

Pour en savoir plus : voir « Méthodologie »* en document associé.

* La méthodologie et les données complémentaires sont téléchargeables sur le site insee.fr.

Insee Haute-Normandie

8, quai de la Bourse
CS 21410
76037 Rouen Cedex

Directeur de la publication :

Jean-Christophe Fanouillet

Rédacteur en chef :

Maryse Cadalanu

ISSN : 2416-8130 (en ligne)
ISSN : 2418-3717 (imprimé)

© Insee 2015

Pour en savoir plus :

- « Loin des pôles urbains, chauffage et carburant pèsent fortement dans le budget » / Insee Première n°1530 (2015, janv.)
- « Un ménage limousin sur quatre est en situation de vulnérabilité énergétique pour le logement » / Insee Analyses Limousin n°5 (2015, janv.)
- « Face aux factures d'énergie, 340 000 foyers vulnérables » / Insee Analyses Pays de la Loire n°9 (2015, janv.)
- « Les dépenses énergétiques pèsent sur les revenus de plus d'un tiers des ménages lorrains » / Insee Analyses Lorraine n°10 (2015, janv.)

